

COP29 : Continuer à avancer et refinancer l'action

Sommaire :

- La COP du financement climatique ? Avec Romain Weikmans, p.2
- Qu'en est-il du financement climatique par la Wallonie ? p.4
- La COP vue de l'intérieur avec Peter Wittoeck, chef de la délégation belge, p.8
- La COP vue pour la première fois par Gaëtan De Baene et Daan Vandenberghe, p.9
- Accord sur les marchés du carbone, avec Sophie Closson, p.10

2024

2023, 2022, 2021... Des inondations ont touché tous les continents, aggravées par des changements climatiques qui contribuent à bien d'autres souffrances et dégâts. Alors qu'aux Etats-Unis, le président élu a réaffirmé son opposition à l'Accord de Paris pendant sa campagne, la Conférence des Parties s'est réunie à Bakou, Azerbaïdjan, pays dont l'économie repose sur l'exploitation du pétrole et du gaz. Les attentes étaient grandes : des pays en développement estiment les besoins de financement de leur action climatique par les pays développés à 1300 milliards de dollars par an, dès maintenant. Les pays développés s'étaient mis d'accord sur un objectif de 100 milliards en 2020, que l'on peut considérer comme atteint un peu plus tard, et sur la nécessité d'un nouvel objectif à partir de 2025 : Il était urgent de parvenir à un nouvel accord.

Et il y a eu des accords, au terme de débats très difficiles. A-t-on réellement progressé ?

Nous faisons le point avec Romain Weikmans, expert du financement climatique, Peter Wittoeck, chef de la délégation belge, Sophie Closson, experte des marchés du carbone, ainsi que Gaëtan De Baene et Daan Vandenberghe, délégués belges des jeunes à la COP. Le rôle de la Wallonie est également introduit.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, d'agréables fêtes et nos meilleurs vœux pour 2025.

Chloé Balducchi, Maëlle Didion, Inès Gancedo Tarano, Philippe Marbaix et Jean-Pascal van Ypersele. CB, IGT, PM et J-PvY ont coordonné l'ensemble de cette Lettre et rédigé les notes explicatives.



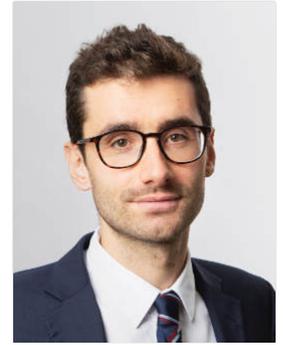
Wallonie
environnement



Awac

> La COP du financement climatique ?

Entretien avec **Romain Weikmans**, Professeur de relations internationales, Centre de recherche et d'études en politique internationale (REPI), département de science politique, Université libre de Bruxelles



Pourquoi a-t-on présenté la COP29 comme celle du « financement climatique » ?

Un petit retour en arrière s'impose. Échec retentissant du processus onusien établi autour du climat, la COP15 de Copenhague de 2009 s'achève sur un texte [1] qui n'est pas adopté au consensus mais qui contient une promesse qui fera date pour la suite du processus. Les pays développés s'engagent alors à fournir collectivement 30 milliards de dollars de ressources publiques « nouvelles et additionnelles » sur trois ans (entre 2010 et 2012) pour soutenir de façon « équilibrée » l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux effets du changement climatique dans les pays en développement. Les pays développés s'engagent aussi à mobiliser 100 milliards de dollars par an à l'horizon 2020, de sources publiques et privées, pour répondre aux besoins des pays en développement, « dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente ». En 2015 à Paris, lors de la COP21, les États de la planète se mettent d'accord pour étendre cette promesse des 100 milliards à 2025 et pour fixer avant 2025 un « nouvel objectif collectif quantifié » (en anglais, on parle de « *New Collective Quantified Goal* » ou NCQG) [2]. Les États s'accordent aussi pour que la fixation de ce nouvel objectif soit l'objet d'un processus de délibération de plusieurs années entre pays développés et en développement, et que ce nouvel objectif tienne compte des besoins des pays en développement. Il faut en effet rappeler que l'objectif des 100 milliards avait été avancé par les représentants des pays développés dans les toutes dernières heures de la COP15 pour tenter de « sauver » l'Accord de Copenhague. Cet objectif était déjà considéré à l'époque comme largement insuffisant par rapport à l'ampleur des besoins. Les représentants du G77 et de la Chine plaidaient alors pour des transferts financiers annuels de l'ordre de 1,5% du PIB des pays développés à l'horizon 2020, ce qui grosso modo revenait à demander plus de 700 milliards de dollars par an [3].

Cet objectif des 100 milliards de dollars à l'horizon 2020 a-t-il été atteint ?

L'objectif des 100 milliards a été formulé de façon très imprécise, si bien qu'il est impossible de répondre de façon univoque et définitive à cette question [4]. En tout cas, tous les États sont d'accord pour dire qu'il n'a pas été atteint en 2020. Personne n'est par contre d'accord sur le niveau actuel de mobilisation financière... L'OCDE, qui se base sur des données qui lui sont communiquées par les pays développés, indique que cet objectif a été dépassé pour la première fois en 2022 [5] et que la mobilisation financière a atteint 116 milliards de dollars cette année-là (nous ne disposons pas de chiffres plus récents), dont 22 milliards de financements privés. Mais de nombreux représentants de pays en développement et de la société civile s'opposent à cette conclusion. Pour Oxfam, qui publie annuellement un contre-rapport [6] à celui de l'OCDE, l'ampleur de la mobilisation financière est environ trois fois moindre.

Comment expliquer ces différences ?

La comptabilisation des financements climatiques fait l'objet de multiples controverses [7]. Je n'en citerai qu'une seule. Les pays développés qui fournissent une partie de leur financement climat sous la forme de prêts comptabilisent ces prêts de la même façon qu'ils comptabilisent leurs dons. Un prêt de 50 millions d'euros apparaît donc de la même façon qu'un don de 50 millions dans les chiffres communiqués à l'OCDE ou au Secrétariat de la Convention climat... Alors que ce prêt devra bien sûr être remboursé. Il faut d'ailleurs noter qu'environ 70% du financement climat est aujourd'hui fourni sous la forme de prêts, ce qui alarme profondément les représentants de nombreux pays en développement et d'organisations de la société civile. Il faut aussi dire que cette façon de comptabiliser les prêts complique la comparaison de l'effort financier des différents pays développés : des pays comme la France ou le Japon fournissent la majorité de leurs financements sous la forme de prêts – ce qui « gonfle » leurs chiffres – alors que d'autres pays, comme la Suède ou la Belgique, le font presque exclusivement sous la forme de dons.

[1] CCNUCC, 2010. Rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties tenue à Copenhague, décision 2/CP.15: unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/fre/11a01f.pdf#page=4

[4] Roberts J.T., Weikmans R., et al., 2021. Re-booting a failed promise of climate finance: doi.org/10.1038/s41558-021-00990-2

[5] OCDE, 2024. Climate Finance Provided and Mobilised by Developed Countries in 2013-2022: doi.org/10.1787/19150727-en

[6] Kowalzig J., et al., 2024 (Oxfam). Estimating the real value of the \$100 billion commitment for 2021-22. Climate finance short-changed, 2024 update: tinyurl.com/oxfam-fin-24

[7] Rumney E., et al., 2023. Rapport spécial Reuters: reuters.com/investigates/special-report/climate-change-finance/

[2] CCNUCC, 2016. Rapport de la Conférence des Parties relatif à sa 21^e session, tenue à Paris, décision 1/CP.21, §53: unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/10a01f.pdf#page=9

[3] IISD (ENB) et FOEN, 2010. Summary report of the Geneva Dialogue on Climate Finance: tinyurl.com/gen-dial

Y a-t-il des bons et des mauvais élèves du financement climat ?

L'objectif des 100 milliards a été formulé collectivement par les pays développés, sans clé de répartition de l'effort. Si l'on considère la responsabilité historique dans les émissions de gaz à effet de serre et la capacité financière, il est assez facile d'identifier un mauvais élève : les États-Unis, qui fournissent relativement peu de financement climatique au regard de ces deux paramètres. Et le retour de Donald Trump à la Maison Blanche ne va bien sûr pas améliorer la situation puisque ce dernier a promis de « couper » les financements internationaux pour le climat.

La réélection de Donald Trump a d'ailleurs lourdement pesé sur le résultat de la COP29...

Tout à fait. Plus largement, les résultats des élections récentes dans de nombreux pays ont porté au pouvoir des dirigeants qui considèrent que l'action climatique n'est pas une priorité. Si l'on y ajoute les guerres en Ukraine et au Proche-Orient et le regain de tensions commerciales entre la Chine, l'Union européenne et les

États-Unis, on aboutit à un contexte défavorable au multilatéralisme climatique. Ajoutez-y encore une présidence azerbaïdjanaise de la COP tout à fait dépassée, adepte des provocations et qui n'a cessé d'attiser les dissensions Nord-Sud... et un sujet aussi hautement inflammable que celui des transferts financiers entre pays développés et en développement, et vous aboutissez à un cocktail particulièrement explosif ! Cette COP a sans doute été l'une des plus dures de ces dernières années, avec un degré de tension très élevé.

Romain Weikmans est le promoteur du « **Dialogue sur la politique climatique extérieure de la Belgique** », un cycle de cinq séminaires à l'ULB soutenu par la fondation HELIOS. Ce dialogue vise à examiner la manière dont la Belgique pourrait mieux mobiliser les différentes dimensions de sa politique extérieure afin de favoriser la coopération internationale autour des changements climatiques.

Informations : tinyurl.com/rwpolbe

Qu'en est-il du financement climatique par la Wallonie ?

La Wallonie contribue au financement climatique international en privilégiant le financement public sous la forme de dons. Peu avant le début de la COP29, le Gouvernement de Wallonie a approuvé le financement climatique international pour l'année 2025. Ce montant, fixé à 13 millions d'euros, vise à soutenir les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques en répartissant le financement de manière équilibrée entre les deux.

Une part de ces financements est aussi consacrée à la réparation des pertes et préjudices liés aux changements climatiques – de 2021 à 2024, cela a représenté un total de 6 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 3 millions d'euros pour 2025. Aux côtés de l'Écosse, la Wallonie fait partie des premières régions à avoir pris l'engagement de fournir un soutien financier pour faire face aux pertes et préjudices - dès la COP26, en 2021 [1]. Outre sa contribution au Fonds pour les Pertes et Préjudices créé à la COP28 (Dubai), la Wallonie finance également depuis 2024, des projets dédiés aux pertes et préjudices [2].

Le financement wallon repose sur deux axes principaux. Une partie de ce financement contribue aux fonds multilatéraux en matière climatique [3]. Une autre partie finance des projets bilatéraux dans des pays en développement comme le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, l'Équateur, Haïti, le Maroc, le Rwanda, la République démocratique du Congo et le Sénégal. En 2025, la Wallonie financera par exemple en partie le projet européen TAKIWAMA [4], mis en œuvre par Enabel (l'agence de développement du gouvernement fédéral belge) et qui vise à améliorer la gestion et la conservation des lacs Kivu et Tanganyika en Afrique centrale. Elle financera aussi des projets d'atténuation, adaptation et pertes et préjudices au Bénin, Burkina Faso, Burundi, Rwanda et Sénégal au travers de son partenariat [5] avec l'APEFE (Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger).

[1] Voir l'article sur les "pertes et préjudices" dans la Lettre 34: plateforme-wallonne-giec.be/lettre-34.

[2] WBI (Wallonie - Bruxelles International), 2024. La Wallonie, pionnière dans la lutte contre les pertes et dommages dus aux changements climatiques. tinyurl.com/walpio

[3] tels que le Fonds pour l'adaptation (AF), le Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF), le Fonds vert pour le climat (GCF) ou encore le Fonds pour les Pertes et Dommages (Fund for Responding to Loss and Damage - FRLD), en passant par l'IRENA (Agence internationale pour les énergies renouvelables).

[4] Enabel, 2024. « COP29 : Enabel se réjouit du financement climatique de la Wallonie pour la conservation des lacs Kivu et Tanganyika en Afrique » : tinyurl.com/lacskivutanganyika

[5] APEFE, 2024. « La Wallonie diversifie ses actions de lutte contre les changements climatiques » : tinyurl.com/apefeactionslutte

Demi-lunes aménagées dans le cadre du projet Coopérer pour le climat, mis en œuvre par l'APEFE à l'aide de fonds de l'Awac au Burkina Faso. Les demi-lunes sont des petits creusements semi-circulaires qui aident à retenir l'eau de pluie et ce qui aide à faire face au manque d'eau et au ruissellement, contribuant à l'adaptation. Source : Awac.



La COP29 s'est tout de même conclue par un accord sur un nouvel objectif financier...

Oui, et je pense que c'était loin d'être acquis. L'objectif de mobiliser « au minimum » 300 milliards de dollars à l'horizon 2035 (de sources publiques et privées) est lointain et peu ambitieux mais ne présente pas de gros reculs par rapport au niveau de mobilisation financière actuelle... qui est bien entendu à la fois très insatisfaisant pour beaucoup de pays en développement et très insuffisant pour permettre de faire face à l'ampleur du défi climatique. Il faut rappeler que la croissance actuelle et future des émissions de gaz à effet de serre a et aura lieu dans les pays en développement. Si ces pays ne sont pas aidés ou incités à décarboner leurs économies, le réchauffement climatique atteindra des niveaux très préoccupants. En plus de cet enjeu d'effectivité, il y a bien sûr aussi des enjeux de justice, puisque les pays les plus pauvres de la planète portent une responsabilité historique marginale dans les changements climatiques mais subissent de plein fouet leurs effets. Pour ces pays, les questions liées au financement de l'adaptation et au dédommagement pour les pertes et préjudices sont centrales.

Les représentants de nombreux pays en développement et d'organisations de la société civile se sont montrés particulièrement critiques par rapport à ce nouvel objectif de 300 milliards, qu'en pensez-vous ?

Les attentes étaient énormes. Le Groupe indépendant d'experts de haut niveau sur le financement du climat avait estimé que des investissements (publics et privés, domestiques et internationaux) de l'ordre de 3600 à 3900 milliards de dollars par an étaient nécessaires à l'horizon 2030 pour l'ensemble des pays en développement pour soutenir une « transition énergétique juste, l'adaptation et la résilience, les pertes et préjudices, ainsi que la conservation et la restauration de la nature » [8]. Sur cette base, les deux coprésidents de ce Groupe d'experts avaient estimé que le NCQG devait se monter à minimum 300 milliards de dollars à l'horizon 2030 et 380 milliards de dollars à l'horizon 2035 [9].

D'autres chiffres ont également été avancés par les représentants des pays en développement. Le Groupe des négociateurs africains avait par exemple avancé le chiffre de 1300 milliards de dollars par an à fournir aux pays en développement par les pays développés entre 2026 et 2030,

soit 6500 milliards de dollars au total sur ces cinq années [10]. Les *Like Minded Developing Countries*, une coalition de pays abritant plus de 50% de la population mondiale et comprenant notamment la Chine, l'Inde et l'Arabie Saoudite, avait mis sur la table le chiffre de 1000 milliards de dollars par an sur la même période [11]. Il était en outre exigé que ces milliards soient de l'argent public, comptabilisé en équivalent-dons et « nouveau et additionnel » par rapport à l'aide publique au développement. Le résultat de la COP29 est très éloigné de ces demandes puisque l'objectif des 300 milliards recouvre à la fois de l'argent public et de l'argent privé « mobilisé » (sans précision sur la part respective de l'un et de l'autre), comptabilisé en valeur faciale (les dons et les prêts apparaissent de la même façon), et sans précision par rapport au caractère « nouveau et additionnel » des financements. En cela, l'objectif des 300 milliards de dollars reprend les mêmes paramètres de comptabilisation que celui des 100 milliards de dollars. Le texte de la décision relative aux 300 milliards prévoit par contre explicitement que les pays développés ne seront plus les seuls à contribuer à cet objectif collectif de mobilisation financière [12], comme cela était le cas pour l'objectif des 100 milliards...

Des pays considérés comme « en développement » sous la Convention climat ne peuvent plus vraiment être considérés comme tels, non ?

La Convention climat de 1992 distingue très clairement dans son Annexe I [13] des pays « développés » et des pays « en développement ». Mais ces catégories n'ont pas bougé depuis plus de 30 ans, alors que certains pays « en développement » comme Singapour ou des pays pétroliers du Golfe ont un PIB par habitant supérieur à celui de la plupart des pays de l'Union européenne. Les pays développés insistent donc depuis de nombreuses années pour qu'ils ne soient plus les seuls à être obligés de soutenir les pays en développement dans leur lutte contre les changements climatiques et leurs effets. Ils ont en partie obtenu gain de cause car le texte de la décision appelle les pays développés à être à l'avant-garde de la mobilisation en faveur du NCQG, ce qui implique qu'ils ne seront pas les seuls à y contribuer. Cela dit, des pays comme la Chine financent déjà depuis plusieurs années et de façon non négligeable des projets d'atténuation et d'adaptation dans différents pays en développement [14].

[10] Contributions écrites du Groupe Africain de Négociateurs, 2024: unfccc.int/documents/640343

[11] Contributions écrites du Groupe *Like Minded Developing Countries*, 2024: unfccc.int/documents/638322

[12] L'article 8 du texte sur le NCQG (CMA.6) "décide de fixer [...] un objectif d'au moins 300 milliards de dollars par an d'ici à 2035" pour le financement de l'action climatique dans les pays en développement "étant entendu que les pays développés Parties montreront la voie" et est suivi de l'article 9 qui « Encourage les pays en développement Parties à apporter des contributions, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, sur une base volontaire »: unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2024_L22F.pdf. Pour rappel, la CMA est la Conférence des Parties servant de Réunion des Parties à l'Accord de Paris. Il s'agit de l'assemblée de toutes les Parties à la Convention (la Conférence), mais dans laquelle seules les Parties à l'Accord de Paris peuvent s'exprimer, les autres sont observatrices. Dans le cadre de la CCNUCC, un document CMA fait référence à un document émanant de la Conférence des Parties.

[13] Voir la version amendée de la CCNUCC, qui figure dans le document FCCC/INF/MAL/84/Rev.1: <https://tinyurl.com/unfccc-cons>

[8] Bhattacharya A., et al., 2024. Raising Ambition and Accelerating Delivery of Climate Finance. Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment: tinyurl.com/lse-ambition

[9] LSE, 2024. Déclaration conjointe d'Amar Bhattacharya, Vera Songwe et Nicholas Stern, coprésidents du Groupe d'experts indépendant de haut niveau sur le financement climatique: tinyurl.com/lse-high-level-group

[14] Liu S., et al., 2024, World Resources Institute. China is providing billions in climate finance to developing countries. wri.org/insights/china-climate-finance-developing-countries

L'aide des pays « émergents » aux pays les moins « avancés » va donc être comptabilisée dans les 300 milliards promis, alors qu'elle ne l'était pas jusqu'à présent ?

C'est un peu plus compliqué. Les pays en développement sont encouragés à contribuer à cet objectif des 300 milliards de dollars... et ceux qui y contribuent sont encouragés à en faire rapport au Secrétariat de la Convention climat. Il reste à voir dans quelle mesure ils vont le faire car jusqu'à présent les pays en développement « contributeurs » se sont abstenus de communiquer au Secrétariat des données à ce sujet.

Il faut par contre noter que l'entièreté des déboursements des banques multilatérales de développement (la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne d'investissement, etc.) seront comptabilisés vis-à-vis de l'objectif des 300 milliards de dollars à l'horizon 2035. C'est une nouveauté car, par le passé, seule la part attribuable aux pays développés était comptabilisée par rapport à l'objectif des 100 milliards. Cela signifie que des financements pour le climat que des pays en développement fournissent à d'autres pays en développement en passant par l'intermédiaire de banques multilatérales de développement seront comptabilisés. C'est un changement assez important car, en 2022 par exemple, la part des financements climat transitant par ces institutions multilatérales attribuable aux pays développés se montait à 50 milliards de dollars... alors que la part attribuable aux pays en développement se montait à 20 milliards de dollars ! Voilà une illustration par les chiffres du fait que des pays en développement contribuent déjà de façon significative au financement climatique international.

Photo : Raphael Pouget - Climate Visuals Countdown; projet piloté par l'UNICEF en Mauritanie, utilisé comme illustration générique.

Par ailleurs, ce changement méthodologique signifie aussi que la part des financements climat transitant via les banques multilatérales de développement attribuable aux Etats-Unis (du fait de leurs contributions au capital de ces banques) continuera à être comptabilisée par rapport à l'objectif des 300 milliards de dollars même si les Etats-Unis se retirent de l'Accord de Paris (et éventuellement de la Convention climat) ! Cela dit, les Etats-Unis pourraient vouloir forcer certaines banques multilatérales de développement (comme la Banque mondiale) à en faire moins pour le climat. Ce seront des éléments à suivre avec attention.

A-t-on défini des mécanismes de suivi des projets qui permettront de s'assurer que l'argent est utilisé à des fins liées au climat ?

Les pays contributeurs restent souverains dans ce qu'ils comptent comme du « financement climatique ». Il n'y a aucun mécanisme formel qui vise à empêcher l'un ou l'autre pays de comptabiliser comme du financement climatique le soutien financier qu'il apporte à des projets d'expansion d'un aéroport ou de construction d'une centrale thermique au charbon, deux exemples réels et récents (voir note [7], page 2).

A-t-on précisé les règles de comptabilisation, par exemple en ce qui concerne les prêts, et en ce qui concerne le fait que les montants comptabilisés comme aide au développement ne le soient pas aussi comme financement climatique ?

Non, il n'y a eu aucune conclusion sur ces questions lors de cette COP.



Le texte de la décision de la COP29 mentionne aussi le chiffre des 1300 milliards de dollars...

Oui, mais de façon tout à fait insatisfaisante pour les représentants de beaucoup de pays en développement et d'organisations de la société civile. La formulation est, il faut bien le dire, très incantatoire... La COP se borne en effet à appeler tous les acteurs à travailler de concert pour permettre de porter à au moins 1300 milliards de dollars par an à l'horizon 2035 les financements publics et privés pour l'action climatique dans les pays en développement. La décision de la COP29 souligne par ailleurs toute une série de difficultés qui empêchent une telle mobilisation mais laisse à plus tard ou à d'autres le soin de les résoudre. La décision prévoit bien le lancement d'une « Feuille de route de Bakou à Belém vers les 1300 milliards » [15] qui est censée permettre d'accroître les financements internationaux pour le climat mais tout ceci reste très vague à ce stade.

Un point positif est par contre la décision de poursuivre les efforts visant à tripler d'ici à 2030 (par rapport aux niveaux de 2022) les déboursements des fonds établis sous la Convention climat [16] pour soutenir l'action climatique dans les pays en développement. Gardons tout de même à l'esprit que ces fonds – qui attirent une importante attention médiatique – ne représentent qu'une faible part du financement climatique international. En 2022, ces

fonds ont déboursé 1,74 milliards de dollars, l'objectif étant donc de dépasser les 5 milliards de dollars en 2030... Leur rôle restera donc relativement modeste, les pays développés préférant canaliser leurs financements via d'autres institutions (principalement leurs agences bilatérales de coopération au développement et les banques multilatérales de développement comme la Banque mondiale). De plus, ces efforts sont inclus dans les 300 milliards promis.

Dans son 6^e rapport d'évaluation, le GIEC a conclu qu'il y a suffisamment de capitaux au niveau mondial pour combler le manque d'investissement dans l'action climatique [17]. Est-ce que les décisions prises à la COP29 pourraient aider à rediriger des flux financiers, dont ceux liés à l'extraction et à l'utilisation de charbon, pétrole et gaz, vers l'action en matière d'adaptation et d'atténuation ?

Hélas, non. Il n'y a eu aucune avancée concrète relative à la redirection des flux financiers actuellement dirigés vers des activités incompatibles avec le respect des objectifs d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris. Il n'y a par exemple aucune mention dans les décisions de la COP de la nécessaire diminution des subventions aux énergies fossiles – ces subventions atteignent pourtant des niveaux très élevés, y compris au sein de l'Union européenne [18].

[17] Rapport de synthèse du 6^e rapport d'évaluation du GIEC (2023), Résumé pour les décideurs, section SPM C.7 : ipcc.ch/report/ar6/syr/

[15] Décision CMA.6 sur le NCOG, §27: unfccc.int/documents/643641. Ce paragraphe donne des indications sur l'objectif du financement et ce qui peut en faire partie.

[16] Il s'agit du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds pour les pertes et préjudices, du Fonds d'adaptation, du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques.

[18] OCDE, 2024. Fossil fuel support. oecd.org/en/topics/fossil-fuel-support.html

Photo : IISD/ENB | Mike Muzurakis enb.iisd.org/media/actions-2-unfccc-cop29-20nov2024-photo





Algemesí, Espagne, le 8 novembre 2024; photo : utilisateur Bgasco, wikimedia commons.

Inondations au Pakistan (2022 et 2024) et en Espagne (2024)

Les inondations meurtrières qui ont frappé le **Pakistan** en octobre 2022, ont touché 33 millions de personnes (soit 1/7^e de la population pakistanaise) et causé la mort de 1730 individus [1]. Le coût de la reconstruction des régions affectées a été évalué à 16 milliards de dollars américains, sans compter les investissements additionnels indispensables pour intégrer des mesures d'adaptation afin de prévenir les futures catastrophes. Les inondations ont aussi entraîné une diminution de 2,2 % du PIB du Pakistan par rapport à celui de 2022, soit une perte de 15 milliards de dollars [2]. En Août 2024, le pays a de nouveau été frappé par de graves inondations qui ont causé le déplacement de 140 000 personnes. Seulement deux ans après les inondations de 2022, la population affectée, qui regroupe le plus souvent les individus les plus vulnérables, est exposée à des risques accrus notamment d'insécurité alimentaire et de maladie [3]. Fortement affaibli et confronté à ces conséquences dramatiques, le pays, responsable de moins d'1% des émissions de GES dans le monde, dépend fortement de l'aide internationale pour soutenir sa population et amorcer sa reconstruction.

Les inondations qui se sont produites dans la région de **Valence** (Espagne) le 29 octobre 2024 ont emporté 226 personnes et ont également eu un fort impact économique. Le gouvernement espagnol s'est engagé à investir 16.6 milliards d'euros pour le soutien aux populations et aux commerces touchés, et les estimations des coûts de reconstruction sont autour de 31 milliards d'euros, bien qu'il soit encore difficile de connaître le montant précis [4].

Avec l'augmentation prévue de la fréquence des catastrophes liées au climat, le financement climatique jouera un rôle important pour aider les pays à se reconstruire et à faire face aux événements destructeurs liés aux changements climatiques.

Photo : PNUD, dans 'Pakistan floods 2022', référence [2] ci-contre.



[1] ONU Pakistan, 2023. UN support for flood relief and reconstruction in Pakistan: pakistan.un.org/en/214469-un-support-flood-relief-pakistan

[2] Gouvernement du Pakistan, Banque Asiatique de Développement, Union Européenne, Programme des Nations Unies pour le Développement, Banque Mondiale. Inondations du Pakistan 2022. Évaluation des besoins post-catastrophe: climatepromise.undp.org/research-and-reports/pakistan-floods-2022-post-disaster-needs-assessment

[3] Amnesty International, 2024. Les rescapé-e-s des inondations dans la province du Sind souffrent de maladies et d'insécurité alimentaire en raison de l'inaction gouvernementale: tinyurl.com/paki-flood

[4] J. Aguado, 2024. Bank of Spain puts cost of October floods at 0.2%/GDP in fourth quarter. reuters.com/world/europe/bank-spain-estimates-floods-cost-02-gdp-fourth-quarter-2024-11-20

> La COP vue de l'intérieur avec Peter Wittoeck, chef de la délégation belge

Entretien avec **Peter Wittoeck**, responsable du Service changements climatiques, Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement



Quelles étaient les attentes avant le début des négociations ?

Les attentes étaient élevées pour cette COP29, que l'on peut qualifier de « COP de la dernière chance », notamment pour prendre une décision sur le « nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique » (NCQG en anglais), une question sur laquelle on négociait depuis trois ans déjà. Cet enjeu était crucial, en particulier pour les pays les moins avancés et les petites îles, où le financement climatique est indispensable non seulement pour soutenir leurs plans d'adaptation, mais aussi pour mettre en œuvre les mesures de réduction des émissions prévues dans leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN) [19]. Ce sommet devait envoyer un signal fort aux pays à propos de l'urgence de rehausser le niveau d'ambition de leurs CDN en 2025, en conformité avec l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris [20].

L'enjeu était également de taille en ce qui concerne le suivi [21] et la mise en œuvre concrète des décisions majeures prises lors de la COP 28 à Dubaï. À Bakou, l'un des objectifs était de consolider les engagements du Bilan Mondial [22], parmi lesquels figurent l'accord visant à tripler la capacité des énergies renouvelables à l'échelle mondiale et à doubler le taux annuel moyen d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030. Il s'agissait aussi de poursuivre l'éloignement des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques « de manière juste, ordonnée et équitable », tout en intensifiant les efforts au cours de cette décennie pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Comment se sont déroulées les négociations lors de la COP29 ?

Pour l'aspect qui concerne les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'accélération de la transition énergétique, et donc le suivi du Bilan Mondial, on peut dire que la COP29 a été un échec. Nous avons rencontré une forte résistance de la part de certains pays en développement, notamment par un sous-groupe avec des intérêts spécifiques appelé le groupe des « like-minded developing countries » [23]. On peut dire que ce groupe ne représente pas véritablement l'intérêt général des pays en développement, mais plutôt les objectifs spécifiques des grandes économies émergentes, comme la Chine et l'Inde, d'une part, et d'autre part, ceux des producteurs d'énergie fossile, notamment l'Arabie saoudite. En revanche, une grande partie des pays en développement, tels que les petites îles, les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire d'Amérique Latine, soutenaient également la nécessité d'envoyer un signal fort en matière de suivi du Bilan Mondial et de préciser ce que cela signifie en matière d'atténuation et de transition énergétique. Ce plaidoyer pour des mesures ambitieuses était également partagé par l'Union européenne et par une grande majorité des pays industrialisés.

[19] Les "Contributions Déterminées au niveau National" (CDN), en anglais « Nationally Determined Contributions » (NDCs), requises dans le cadre de l'Accord de Paris (2015), permettent aux pays de formuler leurs priorités et leur ambition en matière d'action climatique (réduction d'émissions et adaptation). Pour plus d'information sur les CDN, voir la Lettre n°12 : "COP 24 - Quelles avancées" : plateforme-wallonne-giec.be/Lettre12.pdf

[20] Selon le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, une application des mesures des dernières CDN soumises et non conditionnées à des financements additionnels permettrait probablement de limiter l'augmentation de la température en 2100 à environ 2.8°C au-dessus des températures pré-industrielles - avec une grande marge d'incertitude (de 1.9 à 3.7°C) qui dépend surtout des efforts qui seront accomplis après 2030. Cela reste très éloigné de l'objectif de l'Accord de Paris de 'Conten[ir] l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels', qui n'est pas attaché à une année particulière, mais est intemporel. Source : UNEP Emissions Gap Report 2024, p.34: doi.org/10.59117/20.500.11822/46404.

[21] Lors de la COP28, il a été décidé d'établir le « Dialogue des Émirats arabes unis » sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial (Décision CMA.5, GST §97).

[22] Dans le cadre de l'Accord de Paris, un Bilan Mondial doit être réalisé tous les 5 ans afin d'évaluer les progrès collectifs effectués vers l'atteinte des objectifs climatiques. Voir notamment la décision 1/CMA.5 (2023), Résultats du premier bilan mondial : unfccc.int/documents/637073 et la Lettre 33 : plateforme-wallonne-giec.be/lettre-33.

[23] Dans le contexte des négociations climatiques, des groupes de pays peuvent former des coalitions qui présentent des positions communes afin de peser davantage sur les négociations. On en compte quatorze dans la CCNUCC, dont celui des « like-minded developing countries » (Pays en développement partageant les mêmes idées, ou LMDC), le groupe des négociateurs Africains, le G77 + la Chine, les Petits États insulaires en développement, ... Les pays de l'Union Européenne se sont quant à eux unis en formant une coalition institutionnelle. Lors des COP, l'UE négocie au nom de ses pays membres, qui mettent en commun leurs positions lors de réunions internes, et représente donc une Partie à part entière.

> La COP vue pour la première fois par Gaëtan De Baene et Daan Vandenberghe,

Délégués belges des jeunes, qui ont représenté respectivement le Forum des Jeunes et le Vlaamse Jeugdraad à la COP29

« On dit souvent que les COP ne servent à rien. Honnêtement avant la COP on ne savait pas trop quoi en penser mais maintenant que nous sommes de retour nous pensons sincèrement que ces rencontres internationales sont indispensables. Nous aimerions évidemment plus d'ambition dans les objectifs fixés, mais ce qui est certain c'est que s'il n'y avait pas de COP, on n'aurait tout simplement pas d'objectifs mondiaux. Or c'est crucial. Cette COP portait sur le financement climatique, et on ne va pas se mentir, on est déçu des résultats avec les jeunes des autres pays. La somme finale de transferts des pays dit développés vers les pays dits en développement est loin des besoins évalués autour de 1300 milliards de dollars par an. C'est problématique car cette somme était nécessaire pour permettre aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs pour respecter l'Accord de Paris tout en s'adaptant aux conséquences déjà présentes du dérèglement climatique. C'est donc mal parti pour respecter l'Accord de Paris, en plus du fait que le manque d'ambition dans le financement impactera les décisions des prochaines COP... Mais nous restons motivés pour la suite et on continuera d'insister sur l'urgence de passer à la vitesse supérieure pour que les jeunes générations bénéficient d'une planète viable dans le futur ! »



Aucun accord n'a donc pu être conclu ?

Le texte final qui était sur la table [24] risquait d'être interprété comme un affaiblissement des signaux forts qui avaient été donnés à Dubaï. C'est la Suisse, au nom du « Environmental Integrity Group » (EIG) [25], et les représentants de l'AILAC [26] et du « Umbrella Group » [27] qui ont refusé ce texte de compromis lors de la plénière finale. Il était donc évident qu'un signal d'ambition trop faible n'était pas acceptable pour de nombreux pays. Cette absence d'accord a limité la capacité de la COP à consolider les acquis des conférences précédentes et à envoyer un signal fort concernant les CDN que les pays doivent soumettre en 2025.

Les négociations pour le financement climatique ont-elles été plus fructueuses ?

Oui, sur le plan financier, un compromis a été trouvé. Des négociations étaient en cours depuis trois ans dans le cadre d'un programme de travail ad hoc, créé pour développer une proposition de texte. Les discussions ont été extrêmement difficiles, avec des positions fortement polarisées jusqu'à la fin. Même après l'adoption de la décision lors de la dernière nuit de la COP, on a entendu des interventions très négatives, notamment de l'Inde, du Nigéria et de la Bolivie [28].

Tout d'abord, les pays en développement avaient proposé un objectif de 1 300 milliards USD avec des variantes d'échelles temporelles, financés uniquement par les budgets publics des pays développés. Ils ne voulaient pas que, contrairement à l'accord des 100 milliards, les financements des banques de développement et les investissements privés mobilisés par des financements publics soient comptabilisés. Les pays développés ont jugé cette demande irréaliste, défendant plutôt un mélange de financements sous la forme de dons et de prêts publics, y compris via les banques multilatérales de développement et les investissements privés mobilisés.

Au niveau de la structure de l'objectif, les pays développés ont proposé une structure à plusieurs couches, avec un noyau public similaire à celui de l'objectif des 100 milliards (dons, fonds mobilisés et flux des banques de développement). Autour de ce noyau, ils ont suggéré une couche d'investissement visant à mobiliser des capitaux privés et publics destinés aux pays en développement pour soutenir la transition énergétique et la résilience aux impacts du dérèglement climatique.

[24] Document FCCC/PA/CMA/2024/L.21 United Arab Emirates dialogue on implementing the global stocktake outcomes. Draft decision -/CMA.6. Proposal by the President, (<https://unfccc.int/documents/643395>)

[25] Le groupe d'intégrité environnementale (« Environmental Integrity Group » en anglais) est composé à la fois de pays développés et de pays en développement. Il comprend le Mexique, le Liechtenstein, Monaco, la République de Corée, la Suisse et la Géorgie.

[26] The Independent Alliance of Latin America and the Caribbean (AILAC)

[27] Le « Umbrella Group » (Groupe Parapluie) est une coalition informelle de pays développés non membres de l'UE qui s'est formée à la suite de l'adoption du protocole de Kyoto. Bien qu'il n'existe pas de liste officielle, le groupe est généralement composé de l'Australie, du Canada, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, du Kazakhstan, de la Norvège, de l'Ukraine et des États-Unis.

[28] L'Inde et la Bolivie sont des membres actifs du Groupe des Like-Minded Developing Countries, qui rassemble des économies émergentes comme la Chine et l'Inde, ainsi que des producteurs d'énergie fossile comme l'Arabie Saoudite ou le Nigéria, tous deux membres également de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

L'Union européenne a insisté sur un objectif ambitieux d'investissement de l'ordre de milliers de milliards de dollars en 2035, spécifiquement pour les pays en développement. Cet objectif visait à envoyer un signal clair aux acteurs économiques et financiers, en mettant en avant la nécessité de lever les barrières limitant l'accès au capital privé. Certains pays en développement souhaitaient également aborder certaines de ces barrières (« disablers ») dans les négociations.

La COP a finalement fixé un objectif d'au moins 300 milliards de dollars par an pour 2035 et décidé de faire appel à tous les acteurs pour augmenter le financement des pays en développement jusqu'à au moins 1 300 milliards de dollars en 2035, venant de toute source publique et privée. Les leviers pour catalyser ces investissements proposés par l'Union européenne n'ont été que très partiellement et superficiellement intégrés dans l'accord final. D'autres ont cependant été repris dans le texte, comme le niveau d'endettement, le coût du capital, l'accès au financement, et d'autres dés-inciteurs (« disenablers »). Le nouveau processus de la « Feuille de route de Bakou à Belém vers les

1300 milliards » lancé par la COP29 devrait permettre de développer davantage les politiques qui permettront de catalyser l'augmentation des investissements si nécessaires.

Enfin, les pays développés voulaient que les grandes économies émergentes (comme la Chine ou l'Arabie saoudite) contribuent au financement climatique à partir de 2025, au regard de leur richesse croissante. Ils ont obtenu que la part des flux financiers des banques multilatérales attribuable aux pays émergents soit comptabilisée dans les 300 milliards, et ces pays ont été encouragés à contribuer de façon volontaire, à travers leur coopération dite Sud/Sud.

Il ne s'agit pas du seul accord obtenu lors de la COP29 ?

Les discussions autour du marché international du carbone (article 6) – après presque 10 ans de négociations difficiles ont abouti à un accord fixant les règles du jeu, mais l'ampleur de son impact potentiel reste encore incertaine [voir encadré sur l'article 6 ci-dessous].

> Accord sur les marchés du carbone

Nous remercions **Sophie Closson** (Service changements climatiques, Service Public Fédéral Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement) pour le partage d'informations qui ont permis de rédiger cette synthèse. Nous portons cependant l'entière responsabilité en cas d'erreurs [1].



L'article 6 de l'Accord de Paris (2015) prévoit la possibilité, pour les États et les entreprises autorisées par un État, d'acheter des « crédits carbone » qui correspondent à des réductions d'émissions réalisées dans un autre État. Cela crée un marché international des réductions émissions : la réduction d'émissions est comptabilisée dans la « contribution déterminée au niveau national » de l'acheteur, et le vendeur reçoit un financement mais ne peut plus compter la réduction d'émission qu'il a faite en tant que contribution nationale.

L'article 6 introduit deux mécanismes de marché : l'un est centralisé et encadré par des règles strictes, avec le contrôle d'un panel d'experts indépendants, et l'autre permet une coopération plus décentralisée avec des règles plus souples. Il était nécessaire de préciser les règles de mise en œuvre de ces mécanismes, en négociation depuis 2015.

L'année dernière, lors de la COP28 à Dubaï, l'UE et certains pays d'Amérique latine ont jugé que les textes négociés proposaient des règles trop souples, et aucun accord n'a pu aboutir. En bref, il s'agissait de garantir que des émissions de gaz à effet de serre soient effectivement réduites, que cette réduction soit comptabilisée par un seul État, et qu'elle soit additionnelle (c'est-à-dire que les actions nécessaires n'auraient pas été réalisées en l'absence de financement via les marchés du carbone). Moyennant des progrès, un accord sur le dernier ensemble de règles a finalement été conclu à la COP29.

Ce système autorisera les États et les entreprises à acheter ou vendre des crédits carbone certifiés par l'ONU dès 2025. Il suscite à la fois des soutiens pour son potentiel à renforcer l'ambition climatique et des critiques en raison des risques qu'il comporte. Une des critiques se rapporte au risque de retarder l'action dans les pays acheteurs : si l'on peut continuer à investir dans des infrastructures qui émettent des gaz à effet de serre tout en payant par exemple pour planter des arbres dans des pays du Sud, on ne prépare pas l'industrie à être neutre en carbone. À l'issue de la COP29, les Parties ont convenu de se réunir dans quatre ans pour ajuster les règles en fonction des enseignements tirés de la mise en œuvre.

[1] Pour plus de détails sur les enjeux de l'article 6 et de sa place lors des négociations internationales, nous vous encourageons à consulter la page climat.be/politique-climatique/internationale/conferences-climatiques/2024-cop29-bakou, où vous trouverez également un résumé des points principaux négociés lors de la COP 29. Les marchés du carbone ont été présentés plus en détail dans notre Lettre n°16.

Suite aux résultats de la COP29, quels seront les enjeux principaux de la COP30 à Belém en 2025 ?

La COP30, prévue à Belém (Brésil) en 2025, sera cruciale pour maintenir l'élan des engagements climatiques. Les enjeux majeurs incluent des CDN plus ambitieuses pour limiter le réchauffement à 1,5 °C et la question du financement climatique avec la levée des obstacles à l'accès aux investissements, les nouvelles sources de financement et la réforme du système financier international. Cette COP se déroulant en Amazonie, la participation des peuples autochtones sera également clé. Le Brésil devra jouer un rôle de leader, notamment sur la transition énergétique et la lutte contre la déforestation, afin d'assurer des avancées concrètes, un leadership qui faisait défaut lors de la COP29.

Présentation de la Plateforme wallonne pour le GIEC

La Plateforme wallonne pour le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) a principalement pour objectif de faciliter la compréhension des enjeux et la mise en place de solutions aux changements climatiques.

Cette plateforme a été créée par le Gouvernement wallon en 2016, sous la direction du climatologue Jean-Pascal van Ypersele. Elle est actuellement sous la responsabilité du Pr Francesco Contino (Université catholique de Louvain).

Ses missions sont fixées par un arrêté ministériel, et comportent en résumé :

- La veille scientifique et l'information, en particulier vers les preneurs de décision et en réponse à des demandes, au sujet de toutes les dimensions des changements climatiques, ainsi que lors d'événements organisés par le gouvernement wallon en lien avec le climat,
- L'accompagnement des scientifiques wallons qui participent aux travaux du GIEC, notamment lors de la relecture des rapports en cours de rédaction, et la gestion d'un Registre d'experts dans tous les domaines pertinents,
- Des missions plus spécifiques en lien avec l'adaptation aux changements climatiques en Wallonie : synthétiser les connaissances, contribuer à identifier les « manquements » en matière d'adaptation, disposer d'un aperçu synthétique des risques climatiques clés.

Toutes nos Lettres sont disponibles sur le site de la Plateforme, où il est possible de s'abonner gratuitement : plateforme-wallonne-giec.be (+ lien abonnement).



Evans Davie Njewa, Malawi, demande la parole au nom des pays les moins avancés (PMA, ou LDC en anglais) pour une motion d'ordre (*point of order*), c'est à dire un rappel au respect d'une règle de procédure. Photo : IISD/ENB | Mike Muzurakis : tinyurl.com/COP29-Njewa



Lettres de la Plateforme wallonne pour le GIEC jusqu'en décembre 2024

Lien avec le GIEC

35: En coulisses d'une Plénière du GIEC : 6^{ème} Plénière du GIEC à



31: Rapport de synthèse, Concepts-clés et exemples



30: Jean-Pascal van Ypersele : le GIEC doit être la voix la plus solide du climat



25: Changements climatiques 2022 : atténuation



24: Changements climatiques 2022 : Impacts, vulnérabilité et adaptation



23: Les changements physiques du climat en 11 questions



21: Changements climatiques 2021 : Les éléments scientifiques



17: Changements climatiques 2022



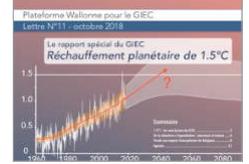
15: Océans et cryosphère



14: Changements climatiques et terres



11: Rapport spécial du GIEC "Réchauffement de 1.5°C"



6: Le 6^{ème} Rapport d'évaluation du GIEC



Abonnement (gratuit) :



Connaissances de base, enseignement, communication

34: Éduquer sur les enjeux planétaires



32: Pergélisol et tourbières : bombes climatiques à retardement ?



13: Sauver le climat : les bases



8: Vague de froid et changements climatiques



4: Communiquer sur les changements climatiques



Réductions d'émissions (atténuation) et 'budgets carbone'

33: Comment faire payer la pollution ?



22: Systèmes alimentaires et climat - De la ferme à la table



10: Réconcilier habitat et climat



9: Empreinte carbone



3: Budget carbone



Impacts et adaptation

29: Limites à la croissance : que dit le GIEC ?



20: Ressources en eau et climat (2/2) : État actuel, risques et pistes



19: Impacts et adaptation - Sommet et rapports 2020/21



18: Ressources en eau et climat (1/2) : La Wallonie en manque de pluie ?



7: Pertes et préjudices climatiques



Conférences des parties (CoP) à la CCNUCC

Liens / développement durable

26: COP 27 : Quels espoirs, quels enjeux ?



16: De la COP25 à la COP26, en mode confiné



12: COP24 - Quelles avancées ?



2: COP22 ; Scénarios d'émissions



5: Action climatique et développement durable



Ce document peut être reproduit, y compris sous forme adaptée, à condition de respecter les droits de reproduction propres aux sources citées dans cette Lettre, quand il y a lieu, et d'indiquer le site plateforme-wallonne-giec.be ainsi que le nom des auteur-e-s du contenu reproduit.

Photo de couverture : IISD/ENB | Mike Muzurakis; enb.iisd.org/media/climate-actions-6-unfccc-cop29-23nov2024-photo

Editeur responsable : Pr Jean-Pascal van Ypersele, UCLouvain, Chemin du Cyclotron 2, bte L7.01.15 (PwG), B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.